

M. Coldwell: ...à savoir, qu'il sera disposé à conclure une entente de ce genre si des dispositions financières appropriées peuvent être prises?

L'hon. M. Fournier: Si je me souviens bien nous avons déposé à la demande de l'honorable député la correspondance que nous avons échangée avec la société et l'on peut voir dans cette correspondance que nous avons examiné la façon dont nous pourrions installer ce système. Ce système sera installé éventuellement.

DEMANDE D'ANNONCE DE LA DATE DE LA
PROCHAINE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): J'ai une question à poser au premier ministre. Je suis sûr que les députés pourraient beaucoup mieux établir leurs plans pour l'avenir, s'ils savaient vers quelle date le Gouvernement compte reconvoquer les Chambres. Le premier ministre a-t-il une déclaration à formuler à ce sujet?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je le regrette, monsieur l'Orateur, mais je ne puis faire aucune prédiction pour le moment quant à la date où le Parlement se réunira pour entreprendre une nouvelle session. Il nous faut d'abord terminer la session actuelle. Comme l'a dit le ministre des Travaux publics (M. Fournier), il a fallu laisser de côté beaucoup de questions à cause de la pression exercée sur le cabinet par les travaux sessionnels. Il faudra donc s'en occuper entre les sessions. J'espère qu'on pourra le faire avec célérité et avec efficacité.

M. Graydon: J'espère qu'il ne nous faudra pas attendre que les haut-parleurs aient été installés.

DEMANDE CONCERNANT L'INDEX DE LA VERSION
ANGLAISE DU HANSARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Me rapportant au récent hommage que l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a rendu aux personnes qui ont préparé l'index anglais du hansard pour la première session de 1950 et la première session de 1951 ainsi que pour la session actuelle, est-il vrai que les trois index seront prêts et disponibles pour les membres de la Chambre une semaine après la prorogation?

M. l'Orateur: L'Orateur n'a pas coutume de répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre. Tout ce que je peux dire, à

[M. Coldwell.]

l'heure actuelle, c'est que la question fait l'objet d'une attention particulière de la part des fonctionnaires de la Chambre; on me dit que les travaux avancent. Je serai heureux de fournir d'autres renseignements à ce sujet à l'honorable député de Témiscouata s'il veut bien venir me voir à mon bureau.

M. Pouliot: Merci, mais les progrès ne vont pas jusque-là, si je comprends bien.

CÉRÉALES DE PROVENDE

PRIX DE L'ORGE DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): J'ai une question à poser directement à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. Pourquoi demande-t-on à l'éleveur de payer le boisseau d'orge de provende \$1.35½ alors que le producteur d'orge de l'Ouest a reçu en tout et pour tout \$1.10¾ pour le boisseau d'orge de la récolte de 1951? Est-ce que le prix de \$1.35½ le boisseau exigé par la Commission du blé s'applique dans tout le Canada?

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): Je n'ai pas reçu avis de cette question à laquelle on ne peut évidemment répondre sur-le-champ. La question comporte plusieurs affirmations que je dois accepter comme exactes, mais j'aimerais, avant de donner une réponse, pouvoir vérifier.

LE TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

APPROBATION DU PROTOCOLE SUR L'ACCESSION
DE LA GRÈCE ET DE LA TURQUIE

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le protocole du Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada, à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que la Chambre approuve ledit protocole.

—Le projet de résolution que vous venez de lire, monsieur l'Orateur, et dont j'ai l'honneur de recommander l'adoption à la Chambre, fait passer le débat du domaine national à la scène internationale, et de la question intéressante, même si elle est quelque peu litigieuse, de la fixation des prix de revente au sujet non moins intéressant, mais sans doute moins litigieux, de l'adhésion de la Grèce et de la Turquie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Avant d'aborder ce sujet précis, il serait peut-être à propos de faire un bref exposé, non pas de la situa-